

Mauguio, le 27 août 2026



Monsieur le Maire
Hôtel de ville
Place de l'horloge
34 130 VALERGUES

Objet : Demande de fermeture définitive du point vert communal

Monsieur le Maire,

Le point vert de Valergues a succédé à une déchèterie informelle en 2000 sur la demande exprimée par la commune. A cette époque, la commune faisait partie de la Communauté de communes du Pays de Lunel (CCPL) avec son propre réseau de déchèteries. L'aménagement, l'entretien et la surveillance de l'installation ont été confiés par convention à la commune par la CCPL selon des modalités administratives convenues alors entre les parties. La nécessité de mise en conformité réglementaire au titre des installations classées pour la protection de l'environnement a, à cette époque, fait l'objet de signalements répétés sans qu'aucune suite ne soit donnée.

La commune de Valergues a rejoint en 2012 l'Agglomération du Pays de l'Or sans que les situations administrative et réglementaire de l'installation ne soient ni analysées, ni réglées. L'exploitation du site a perduré selon les mêmes modalités et donc de manière illégale.

Le point vert a aujourd'hui plus de 25 ans et montre un état de vétusté avancé non compatible avec le maintien de son utilisation sans engager les responsabilités pénales de la commune et de l'Agglomération : garde-corps non réglementaires et décelés, rampe et structure avec un risque d'effondrement. En outre, la coactivité mais aussi les dépôts non-contrôlés et régulièrement non-conformes sont autant de dysfonctionnements constatés.

L'Agglomération du Pays de l'Or exploite quatre déchèteries en réseau qui maillent parfaitement l'ensemble du territoire. Aucun besoin complémentaire n'est identifié que ce soit géographiquement ou encore en termes de dimensionnement technique. En outre, les tonnages déposés par les usagers ménagers sur le point vert constituent des quantités très en dessous des ratios observés sur le reste du territoire. Ceci atteste d'une utilisation par une population restreinte et / ou ponctuelle.

Ainsi, pour l'ensemble de ces éléments, croisés avec les coûts de gestion et induits par une éventuelle remise en état, je suis au regret de vous informer que l'Agglomération, entité compétente, ne portera la réhabilitation du point vert sous aucune de ses formes (administrative, réglementaire et technique) mais sollicite et appuie sa fermeture imminente.

Conscient de l'importance d'offrir un service de qualité et en proximité à tous les usagers du territoire, le Pays de l'Or propose de nombreuses solutions permettant de répondre aux besoins de tous dans la gestion de leurs végétaux (fourniture gracieuse de matériels et services, soutiens financiers, accompagnement, ...). Mes services sont à votre écoute et à celles des Valerguoises et Valerguois pour les accompagner dans cette évolution des pratiques.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes salutations les meilleures.



Nicolas NOGUERA
Vice-président délégué Déchets et valorisation